

# Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral



Par : Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes (« Le syndicat des Métallos » ou « Métallos »)

Le 8 octobre 2022

Marty Warren  
Directeur national pour le Canada  
du Syndicat des Métallos  
234, avenue Eglinton Est, bureau 800  
Toronto (Ontario) M4P 1K7  
Téléphone : 416-487-1571  
Télécopieur : 416-482-5548

## **Recommandation 1 : Infrastructures et commerce**

- Mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement « Acheter propre »
- Mettre en œuvre des rajustements du carbone aux frontières

## **Recommandation 2 : Justice climatique**

- Adopter une loi de transition équitable
- Créer un ministère de la Transition équitable
- Poursuivre des consultations continues et significatives avec le mouvement ouvrier et les travailleurs
- Soutenir les travailleurs et les collectivités touchés par la transition vers l'élimination des combustibles fossiles

## **Recommandation 3 : Investir dans les soins de santé**

- Mettre en œuvre un programme national, universel, à payeur unique, de soins pharmaceutiques publics
- Prendre un nouvel engagement à l'égard de la prestation des services publics de soins de santé

## **Recommandation 4 : Réformer l'assurance-emploi**

- Remplacer la norme variable d'admissibilité (NVA) par une norme nationale fondée sur les heures, la moins élevée étant celle de 360 heures ou de 12 semaines d'emploi assurable
- Augmenter le taux de remplacement aux deux tiers d'une rémunération assurable supérieure de 88 000 \$
- Créer un plancher hebdomadaire de 450 \$ pour les prestations pour les prestataires à faible revenu
- Présomption du statut d'employé
- Étendre l'admissibilité aux travailleurs migrants
- Exempter les indemnités de départ et les indemnités de vacances du calcul des prestations de l'assurance-emploi
- Modifier la définition de la cessation d'emploi pour accélérer l'admissibilité
- Faire en sorte que l'expansion temporaire du programme de travail partagé soit permanente
- Contributions ordinaires du gouvernement au programme d'assurance-emploi
- Restaurer un processus d'appel représentatif pour l'assurance-emploi

## **Recommandation 5 : Assurer une retraite digne aux travailleurs canadiens**

- Modifier la LACC et la LFI pour placer les retraités plus haut sur la liste
- Ramener les régimes de retraite à une capitalisation de 100 % avant de payer les autres créanciers
- Préserver les avantages en matière de santé et de bien-être pendant les procédures visées par la LACC ou la LFI
- Veiller à ce que les bénéficiaires des régimes de santé et de bien-être fournis par l'employeur, l'indemnité de cessation d'emploi et l'indemnité de départ soient des réclamations privilégiées en vertu de la LFI et de la LACC

- Supprimer les exigences de financement de la solvabilité pour les régimes à cotisations négociées
- Indexer les paiements de la SV au salaire industriel moyen au lieu de l'Indice des prix à la consommation (IPC)
- Exempter les premiers 2 500 \$ du revenu du RPC des calculs du SRG afin d'éviter un taux de récupération de 50 %
- Augmenter le « supplément » du SRG de 3 000 \$ et de 1 000 \$ de plus pour les adultes plus âgés vivant seuls

### **Recommandation 6 : Protéger les droits des travailleurs**

- Mettre fin à l'utilisation des briseurs de grève en cas de mesures de travail
- Mettre en œuvre les dispositions législatives obligatoires sur les droits de la personne et la diligence raisonnable en matière d'environnement

## Recommandation 1 : Infrastructures et commerce

Les Métallos reconnaissent que la politique industrielle et la politique commerciale sont étroitement liées. Par conséquent, de nombreuses modifications au droit commercial sont nécessaires pour soutenir une politique industrielle verte.

**Les Métallos recommandent l'adoption d'une politique d'approvisionnement « Acheter propre » afin d'accroître la demande de produits industriels propres qui offrent de bons emplois aux travailleurs au Canada.** Le gouvernement du Canada s'est engagé à de nombreuses reprises à élaborer une politique « Acheter propre ». Le budget de 2023 est le moment de respecter cet engagement.

Une politique « Acheter propre » devrait être introduite en 2023 pour les matériaux, y compris l'acier, le béton, l'aluminium et le bois; les matériaux de base nécessaires à la construction de l'économie verte de l'avenir.

« Acheter propre » nécessitera un cadre avec les provinces et les municipalités pour la mise en œuvre multi juridictionnelle. Cela permettra de veiller à ce que les critères de durabilité soient pris en compte dans tous les achats et transferts fédéraux aux provinces pour les grands projets d'infrastructure. Les matériaux de construction, y compris l'acier, le bois d'aluminium et le ciment, lorsqu'ils sont produits au Canada, ont généralement moins de carbone incorporé que les matériaux importés. Une stratégie « Acheter propre » fournit ainsi une source stable de demande pour les producteurs de matériaux de construction de base, tout en assurant des emplois bien rémunérés au Canada.

Une stratégie d'approvisionnement « Acheter propre » nécessite également un financement adéquat pour la sensibilisation et le renforcement des capacités, et crée des incitatifs pour que les provinces, les territoires et les administrations municipales la mettent en œuvre.

Une action nationale efficace en faveur de la décarbonisation exige également de mettre un prix sur le carbone incorporé dans les importations pour s'assurer que les biens importés et produits au pays sont sur un pied d'égalité. **Afin d'éviter de devenir un terrain de dumping pour les produits les moins verts du monde, le Canada doit suivre l'exemple de l'Union européenne et mettre en œuvre un plan d'ajustement à la frontière pour le carbone.**

Le gouvernement fédéral peut veiller à ce que l'industrie canadienne ne soit pas laissée pour compte en jouant un rôle actif dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Alors que d'autres pays comme les États-Unis et l'Union européenne progressent vers une politique industrielle inclusive et centrée sur les travailleurs, le Canada doit rattraper son retard.

## Recommandation 2 : Justice climatique

**Il est temps de présenter la loi sur la transition équitable, promise depuis longtemps, dans le budget de 2023**

La loi doit créer un ministère de la Transition équitable et un organisme tripartite permanent chargé de gérer et de superviser la transition. Elle doit placer les travailleurs à la tête de la prise de décisions et veiller à ce que les évaluations sur les industries et les régions touchées contiennent des obligations contraignantes pour le gouvernement. Le budget de 2023 doit également **prévoir des mesures de soutien adéquates aux travailleurs et aux collectivités touchés par la transition vers les combustibles fossiles**. Cela comprend des centres de transition équitables axés sur les travailleurs communautaires, un financement supplémentaire à EDSC pour financer les programmes de formation et de transition et de nouveaux investissements dans les collectivités touchées. Le gouvernement doit considérer cela comme une opportunité non seulement de soutenir les travailleurs déplacés, mais aussi de s'engager directement auprès de ceux qui ont toujours été marginalisés ou n'ont pas accès à des emplois syndicaux mieux rémunérés.

## Recommandation 3 : Investir dans les soins de santé

**Les Métallos soutiennent des centaines de milliers de Canadiens qui demandent au gouvernement fédéral de tenir sa promesse de mettre en œuvre un programme national, universel, à payeur unique, de soins pharmaceutiques publics**, conformément aux recommandations de son propre conseil consultatif.

Ce budget doit cesser de permettre aux compagnies pharmaceutiques de contrôler la capacité des Canadiens à avoir accès à des médicaments essentiels à leur sécurité sanitaire. Nous exhortons le gouvernement à défendre les Canadiens à l'avenir. Nous, ainsi que les professionnels de la santé et les défenseurs des soins de santé, voulons voir dans le budget fédéral de 2023 un engagement financier ferme d'au moins 3,5 milliards de dollars pour la couverture des médicaments essentiels, comme le recommande le Conseil consultatif.

En plus de la recommandation selon laquelle le gouvernement devrait commencer à mettre en œuvre les soins pharmaceutiques, les Métallos exhortent le gouvernement à **réaffirmer son engagement à l'égard de la prestation publique des soins de santé**. Le gouvernement fédéral peut agir afin d'intégrer les soins de longue durée dans le système public, élaborer des normes nationales qui ne sont pas seulement du spectacle et financer les soins de longue durée à au moins 2 % du PIB sur cinq ans.

## Recommandation 4 : Réformer l'assurance-emploi

**La norme variable d'admissibilité (NVA) doit être remplacée par une norme nationale fondée sur les heures, la moins élevée étant celle de 360 heures ou de 12 semaines d'emploi assurable**. Le système actuel est injuste et particulièrement désavantageux pour les travailleurs occupant des emplois précaires dans les grands centres urbains où le taux de chômage est faible. Le taux de

remplacement et les gains assurables doivent également être augmentés pour que les prestations d'assurance-emploi remplacent adéquatement les pertes de revenu. À cette fin, les Métallos suggèrent **d'augmenter le taux de remplacement aux deux tiers d'une rémunération assurable supérieure de 88 000 \$**. De plus, **un plancher de prestations de 450 \$ par semaine devrait être établi pour les prestataires à faible revenu**.

Les Métallos exhortent le gouvernement à modifier certaines règles du programme d'assurance-emploi afin de couvrir un échantillon représentatif plus large de travailleurs et de dissiper une certaine injustice dans le système. Pour remédier à une mauvaise classification, il faut une **présomption du statut d'employé**, qui prescrirait la protection de l'assurance-emploi et d'autres programmes d'assurance sociale.

Les Métallos recommandent l'adoption d'un critère juridique « ABC » pour déterminer si un travailleur est un employé ou non<sup>1</sup>. **L'assurance-emploi doit également être élargie aux travailleurs dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, y compris ceux du volet des travailleurs agricoles saisonniers**.

Les Métallos exhortent également le gouvernement à **exclure les indemnités de départ et les indemnités de vacances du calcul des prestations d'assurance-emploi**. Dans les négociations collectives, les parties négocient parfois des augmentations de salaire pour des garanties de sécurité en période de ralentissement économique. Le fait de traiter ces paiements comme un revenu régulier, retardant ainsi une demande d'assurance-emploi, punit effectivement les travailleurs qui acceptent ce compromis. Il est également nécessaire **de modifier la définition de la cessation d'emploi de façon à ce qu'un travailleur n'ait pas besoin d'une semaine sans travail ni salaire pour commencer à réclamer une indemnité**. **La prolongation temporaire du programme de travail partagé devrait également être rendue permanente**.

Le budget de 2023 doit également tenir compte de la gouvernance et du financement du programme d'assurance-emploi. **Des contributions gouvernementales régulières de 2,5 milliards de dollars par année** sont nécessaires pour que le programme puisse remplir sa fonction de stabilisateur économique.

Enfin, il est absolument nécessaire d'instaurer un processus d'appel plus réactif et plus représentatif. Les Métallos font écho aux appels lancés par le mouvement ouvrier en général en faveur de la **réinstauration d'un tribunal tripartite doté d'un personnel adéquat composé de représentants du monde des affaires et du mouvement ouvrier**.

---

<sup>1</sup> Goldblatt Partners, *Public Consultation on Gig Work in Canada*, avril 2021, <https://goldblattpartners.com/news-events/news/post/gp-lawyers-make-submissions-on-gig-work/>. California Labor & Workforce Development Agency, *What is the ABC Test?*, 2022, <https://www.labor.ca.gov/employmentstatus/abctest/>.

## Recommandation 5 : Assurer une retraite digne aux travailleurs canadiens

Les travailleurs et les pensionnés continuent de faire face à une incertitude importante lorsque leurs employeurs font face à des procédures de faillite. Les Métallos continue d'exhorter le gouvernement fédéral à **modifier la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI)*** afin de :

- **Amener les régimes de retraite à une capitalisation de 100 % avant de payer les autres créanciers et placer les retraites en premier sur la liste prioritaire**
- **Empêcher les entreprises de cesser de verser des prestations de santé et de bien-être aux retraités pendant les procédures sous le régime de la LACC ou de la LFI**
- **Veiller à ce que les montants requis pour indemniser les bénéficiaires des régimes de santé et de bien-être fournis par l'employeur, l'indemnité de cessation d'emploi et l'indemnité de départ soient des réclamations privilégiées en vertu de la LFI et de la LACC**

Le projet de loi d'initiative parlementaire C-228 répond à bon nombre de ces préoccupations et devrait être adopté en même temps.

Les Métallos ont poursuivi leurs efforts pour régler les problèmes de sécurité de la retraite au Chalk River Nuclear Laboratories (CNL) et dans l'ancienne installation du CANDU à Mississauga, après que ces travailleurs ont été expulsés du Régime de pension de retraite de la fonction publique par l'ancien gouvernement conservateur. Les Métallos, de même que le [Multi-Employer Benefit Plan Council of Canada](#) (MEBCO) et le [Congrès du travail du Canada \(CLC\)](#) ont fait pression pour obtenir une exemption aux règles de financement de la solvabilité pour le CERi et l'élimination permanente des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité pour les régimes à cotisations négociées. Bien que cette mesure fasse partie du budget fédéral de 2020, aucune mesure n'a été prise depuis lors, ce qui a eu une incidence sur la sécurité de la retraite de milliers de travailleurs. **Les Métallos exhortent le gouvernement à apporter immédiatement les modifications nécessaires à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à mettre en œuvre le règlement d'application.**

Les modifications du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), qui devraient avoir été apportées depuis longtemps, sont tout aussi importantes. Avec un peu plus du tiers de la main-d'œuvre couverte par les régimes de retraite en milieu de travail, ces programmes publics sont une bouée de sauvetage pour les aînés canadiens. **Les Métallos exhortent le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces pour augmenter la prestation de retraite à un taux de remplacement maximal des deux tiers du maximum supplémentaire des gains annuels ouvrant droit à pension (MSGAP).**

Depuis les années 1970, la Sécurité de la vieillesse diminue en termes réels. Le Centre canadien de politiques alternatives a demandé d'augmenter les montants que les Canadiens à faible revenu peuvent recevoir au titre du SRG et de la SV et les Métallos appuient cette demande. Plus précisément, les Métallos exhortent le gouvernement à :

- **Indexer les paiements de la SV au salaire industriel moyen au lieu de l'Indice des prix à la consommation (IPC)**
- **Exempter les premiers 2 500 \$ du revenu du RPC des calculs du SRG afin d'éviter un taux de récupération de 50 %**

- **Augmenter le montant du « supplément » du SRG de 3 000 \$ et de 1 000 \$ de plus pour les adultes plus âgés vivant seuls**

## **Recommandation 6 : Protéger les droits des travailleurs**

Pour démontrer son engagement envers les travailleurs, le gouvernement devrait **adopter immédiatement une loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement pendant un lock-out ou une grève dans une industrie sous réglementation fédérale**. Cette mesure a été promise au plus tard à la fin de 2023 dans l'entente de soutien et de confiance. Les Métallos exhortent le gouvernement à présenter cette loi immédiatement.

**Enfin, obliger légalement les entreprises canadiennes qui font des affaires à l'étranger et qui s'approvisionnent à l'étranger à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et de l'environnement pour leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement**. Cette mesure doit inclure l'obligation de recenser, de prévenir et d'atténuer toutes les violations des droits de l'homme et les dommages causés à l'environnement et prévoir des recours pour les personnes touchées par leurs opérations.